



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 7^e jour du mois d'AVRIL de l'an DEUX MILLE QUATORZE, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

Le directeur général, Me Guillaume Labbé ainsi que la greffière par intérim, Me Karine Duhamel, sont également présents, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 3 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2014-04-6870

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-04-6871

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question ne sont apportés au directeur général, Me Guillaume Labbé, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des "Points en suspens" à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

4.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (4.0)

4.01

Rapport des délégations de pouvoir (4.01)

Le directeur général dépose aux membres du conseil les listes de délégation de pouvoir du mois de mars 2014 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement portant le numéro 2009-120, lequel est joint à la présente sous l'**Annexe A**. Les rapports sont décrits comme suit, à savoir :

Guillaume Labbé:	1 536,39 \$
Véronique Blouin (salaires) :	76 732,35 \$
Véronique Blouin (divers) :	1 701,83 \$
Michael Houle :	34 270,69 \$
Christopher Goodsell :	1 126,48 \$

4.02

Rapport des heures supplémentaires des employés municipaux (4.02)

Le directeur général dépose la liste des heures supplémentaires travaillées par les employés municipaux en date du 29 mars 2014.

Le temps travaillé au cours du mois de mars 2014 pour International Water Company est de 0.5 heure pour la trésorière et de 0.5 heure pour le greffier.

4.03

Rapport des revenus et des dépenses (4.03)

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} mars au 31 mars de l'an 2014 lequel est joint à la présente sous l'**Annexe B**.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 2009-121 de la municipalité, pour une période de quinze (15) minutes.

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01

2014-04-6872

Comptes payés et à payer (6.01)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente sous l'**Annexe C**. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Les comptes payés en mars 2014 :	71 771,34 \$
Les comptes à payer en avril 2014 :	139 943,65 \$

ADOPTÉE

6.02

Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)

Note :

Le directeur général dépose au conseil la liste des retards impayés pour les taxes municipales pour les années 2013 et précédentes, mise à jour en date du 31 mars 2014.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

**6.03
2014-04-6873**

Remboursement 2014 au Fonds de roulement (6.03)

CONSIDÉRANT QU'un remboursement est à faire au Fonds de roulement pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement 2014 au Fonds de roulement se chiffre à **54 000 \$**;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la trésorière à faire un remboursement au Fonds de roulement pour un montant total de **54 000 \$** pour l'année 2014.

ADOPTÉE

**6.04
2014-04-6874**

Gestion des documents et des archives de la municipalité: élimination de documents inactifs (6.04)

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Hamel, de la firme *H.B. Archivistes*, a soumis à la greffière par intérim la liste de destruction des documents inactifs de la Ville préparée conformément au calendrier de conservation de la Ville et jointe à la présente en **ANNEXE D**;

CONSIDÉRANT QUE les documents inactifs à conserver en permanence ont été dûment archivés et qu'il y a lieu d'éliminer les documents inactifs de la Ville en application de la liste préparée à cet effet;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la destruction des documents inactifs de la Ville en application de la liste préparée à cet effet par M. Michel Hamel de la firme *H.B. Archivistes* et jointe à la présente en **ANNEXE D**.

ADOPTÉE

**6.05
2014-04-6875**

Paiement d'une partie des frais encourus par la greffière pour une formation en comptabilité offerte par TELUQ (6.05)

CONSIDÉRANT QUE la greffière et trésorière adjointe a exprimé le souhait de parfaire ses connaissances en comptabilité et finance et qu'elle désire suivre une formation à distance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire supporter celle-ci dans cette démarche et que les connaissances qu'elle acquerra seront profitables à la municipalité;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil consent à assumer 50 % des frais reliés à la formation suivie par la greffière, laquelle est offerte par TELUQ, le tout, jusqu'à concurrence de 1 000 \$. La dépense est appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

6.06
2014-04-6876

Réduction de la marge de crédit avec la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog (6.06)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead détient une marge de crédit de **1 500 000 \$** rattachée à son compte général à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog et que celle-ci a demandé à la municipalité à confirmer son intérêt à la conserver;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil désire réduire sa marge de crédit à un montant de **500 000 \$**, au taux préférentiel sans écart et aux conditions actuelles ou à des conditions plus avantageuses.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead les documents requis.

QUE la présente résolution abroge les résolutions 2012-03-6186, 2012-04-6220 et 2012-10-6350.

ADOPTÉE

6.07
2014-04-6877

Formation d'un comité dans le cadre du mandat de services professionnels octroyé à la firme Raymond Chabot Ressources humaines inc. (6.07)

CONSIDÉRANT QUE le conseil accordait un mandat de services professionnels à la firme Raymond Chabot Ressources humaines inc., lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 2014, par la résolution 2014-03-6853;

CONSIDÉRANT QUE le mandat conféré à la firme consiste à évaluer la structure organisationnelle et le personnel de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire former un comité, lequel sera chargé de veiller au bon déroulement du mandat de ladite firme;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil mandate le maire, la conseillère Mme Frances Bonenfant et le directeur général, à agir à titre de membre du comité.

ADOPTÉE

6.08
2014-04-6878

Ajout de Tourisme Stanstead à la police d'assurance de la Ville (6.08)

La conseillère Mme Frances Bonenfant se retire. Il est 19 h 11.

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Stanstead, une association à but non lucratif voué à la promotion de Stanstead et de sa région, ne détient actuellement aucune assurance responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne voit aucune objection à ce que cet organisme soit ajouté à la police d'assurance qu'elle détient auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec, consent à ce que Tourisme Stanstead, soit ajouté à titre d'assuré additionnel selon les termes suivants;

- Section « Responsabilité civile générale » : 250 \$, taxes en sus (annuellement)
- Section « Erreurs et omissions » : 250 \$, taxes en sus (annuellement)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve l'ajout de Tourisme Stanstead, à titre d'assuré additionnel à la police d'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec ainsi que le paiement de la somme de 500 \$, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

La conseillère Mme Frances Bonenfant reprend son siège. Il est 19 h 12.

7.0

LÉGISLATION

7.01
2014-04-6879

Adoption du règlement n° 2012-URB-01-01 intitulé "Règlement n° 2012-URB-01-01 amendant le règlement n° 2012-URB-01 relatif au plan d'urbanisme" (7.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Paul Stuart*, lors de la séance ordinaire du 3 février 2014, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait un règlement intitulé : "Règlement n° 2012-URB-01-01 amendant le règlement n° 2012-URB-01 relatif au plan d'urbanisme";

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a pour objet :

- de mettre à jour les affectations du sol à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé;
- de créer une nouvelle affectation du sol îlot déstructuré « ID ».

CONSIDÉRANT QU'un premier projet dudit règlement a été adopté le 3 mars 2014, lors d'une séance ordinaire du conseil, par la résolution numéro 2014-03-6857;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 7 avril 2014, à 18 h 30, à l'hôtel de ville, sise au 425, rue Dufferin, à Stanstead;

*Il est proposé par Rollande Rouleau
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Ville de Stanstead adopte le règlement n° 2012-URB-01-01 intitulé "Règlement n° 2012-URB-01-01 amendant le règlement n° 2012-URB-01 relatif au plan d'urbanisme".

ADOPTÉE

7.02
2014-04-6880

Adoption du règlement n° 2012-URB-02-02 intitulé "Règlement n° 2012-URB-02-02 amendant le règlement n° 2012-URB-02 relatif au règlement de zonage" (7.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Guy Ouellet*, lors de la séance ordinaire du 3 février 2014, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait un règlement intitulé : "Règlement n° 2012-URB-02-02 amendant le règlement n° 2012-URB-02 relatif au règlement de zonage";

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a pour objet :

- d'ajouter des nouvelles dispositions à la suite de l'adoption par la MRC de Memphrémagog du règlement 11-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé, concernant l'usage résidentiel en zone agricole permanente;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

- d'ajouter des dispositions correspondant aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole;
- d'ajouter cinq nouvelles zones correspondant aux îlots déstructurés « ID »;
- de modifier la délimitation des zones agricoles et agro-forestière;
- d'ajouter six nouvelles zones agro-forestières « AF ».

CONSIDÉRANT QU'un premier projet dudit règlement a été adopté le 3 mars 2014, lors d'une séance ordinaire du conseil, par la résolution numéro 2014-03-6858;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 7 avril 2014, à 18 h 40, à l'hôtel de ville, sise au 425, rue Dufferin, à Stanstead;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Ville de Stanstead adopte le règlement n° 2012-URB-02-02 intitulé "Règlement n° 2012-URB-02-02 amendant le règlement n° 2012-URB-02 relatif au règlement de zonage".

ADOPTÉE

7.03

2014-04-6881

Adoption du règlement n° 2012-URB-03-01 intitulé "Règlement n° 2012-URB-03-01 amendant le règlement n° 2012-URB-03 relatif au lotissement" (7.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseiller *Wayne Stratton*, lors de la séance ordinaire du 3 février 2014, a donné un avis de motion à l'effet que le conseil présenterait un règlement intitulé : "Règlement n° 2012-URB-03-01 amendant le règlement n° 2012-URB-03 relatif au lotissement";

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a pour objet :

- d'intégrer des dispositions particulières aux zones îlots déstructurés « ID » et aux zones agro-forestières « AF »;
- d'ajouter la dimension minimale pour une opération cadastrale dans les nouvelles zones îlots déstructurés « ID ».

CONSIDÉRANT QU'un premier projet dudit règlement a été adopté le 3 mars 2014, lors d'une séance ordinaire du conseil, par la résolution numéro 2014-03-6859;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 7 avril 2014, à 18 h 50, à l'hôtel de ville, sise au 425, rue Dufferin, à Stanstead;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Ville de Stanstead adopte le règlement n° 2012-URB-03-01 intitulé "Règlement n° 2012-URB-03-01 amendant le règlement n° 2012-URB-03 relatif au lotissement".

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

7.04
2014-04-6882

Règlement n° 2014-172 intitulé "Règlement relatif à la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Stanstead" - Avis de motion (7.04)

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Frances Bonenfant* que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement n° 2014-172 intitulé "Règlement n° 2014-172 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Stanstead" sera déposé.

Ce règlement aura pour objet de régir la démolition des immeubles situés sur le territoire de la Ville de Stanstead.

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.01
2014-04-6883

Octroi d'un contrat pour l'aménagement d'une toilette à la caserne incendie située à Beebe (8.01)

Le conseiller M. Guy Ouellet se retire. Il est 19 h 17.

CONSIDÉRANT QUE le directeur en service incendie a demandé à la compagnie Rénovations Danny Desharnais de lui soumettre un estimé des coûts concernant l'aménagement d'une toilette à la caserne incendie de Beebe;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue en date du 26 février 2014 comprend la main d'oeuvre, les joints et quinze heures de plomberie;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Ville octroie le contrat, consistant en l'aménagement d'une toilette à la caserne incendie de Beebe, à Rénovations Danny Desharnais pour la somme de 3 313 \$, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Sécurité publique.

Le conseiller M. Guy Ouellet reprend son siège. Il est 19 h 18.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS

9.01
2014-04-6884

Amendement à la résolution 2014-03-6865 concernant l'attribution du contrat pour l'achat d'un tracteur John Deere 3046R – Appel d'offres 2014-32 (9.01)

*Il est proposé par Wayne Stratton
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil amende la résolution 2014-03-6865 de façon à ce que le paragraphe suivant :

« **QUE** le prix de vente porte intérêt à taux variable, soit le taux préférentiel majoré de 0,75 % l'an et que des frais de 250 \$ sont payable pour l'ouverture du dossier. »

Soit remplacé par le paragraphe suivant :

« **QUE** le prix de vente porte intérêt à taux variable, soit le taux préférentiel majoré de 0,75 % l'an et que des frais de 300 \$ sont payable pour l'ouverture du dossier. »

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

9.02
2014-04-6885

Octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et des devis en vue de réparer le pont situé entre les rues Dufferin et Phelps (9.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil octroyait, par la résolution 2014-03-6863, un mandat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour procéder à l'étude d'un avant-projet ayant pour but de déterminer les coûts associés aux options retenues par le conseil soit la démolition et la reconstruction du pont piétonnier situé entre les rues Dufferin et Phelps (un treillis métallique avec platelage de bois et un pilier central en béton avec tablier acier-bois);

CONSIDÉRANT QUE le 20 février 2014, la firme Les Consultants S.M. inc. transmettait les résultats de l'étude de l'avant projet, lesquels se résument comme suit :

- Démolition du tablier et de la pile centrale : 29 000 \$
- Réparation et remise aux normes de la passerelle existante : 56 000 \$
- Treillis métallique avec platelage en bois : 212 000 \$
- Pilier central en béton avec tablier acier-bois : 111 000 \$

CONSIDÉRANT QU'après avoir étudié les résultats des analyses de coût, le conseil a retenu l'option de réparer et de remettre aux normes la pont existant;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis techniques de la mise aux normes dudit pont doivent être préparés en vue de procéder aux appels d'offres pour entamer les travaux de réparation;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Rollande Rouleau

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 3 contre)

Le maire exerçant son droit de vote.

Les conseillers Paul Stuart, Guy Ouellet et Wayne Stratton demandent à ce que leurs motifs de dissidence soient inscrits au procès-verbal. Ces derniers sont d'avis que certains projets d'infrastructure routière tels que la rue Junction, la route Maple et le chemin Hackett présentent un degré d'intervention plus urgent que la réparation du pont piétonnier.

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour préparer les plans et devis techniques de la mise aux normes du pont situé entre les rues Dufferin et Phelps, conformément à l'offre de service, jointe aux présentes en **Annexe E**;

QUE le mandat soit attribué à ladite firme pour un montant de 13 200 \$, taxes en sus, et ce, conformément à l'offre de services produite par celle-ci. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU

11.0

LOISIRS ET CULTURE

11.01
2014-04-6886

Soutien financier accordé par la Conférence régionale des élus de l'Estrie dans le cadre du projet musical sous le thème de la prohibition (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté, en mai 2013, la résolution 2013-05-6588, laquelle prévoyait un soutien financier au projet d'un spectacle musical sous le thème de la prohibition;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention avait été adressée à la Conférence régionale des élus de l'Estrie (ci-après « CRÉ ») et que celle-ci avait rendu une réponse favorable;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ avait, conformément à l'article 3.1.1 du Protocole d'entente du fonds pour l'accès des jeunes à la culture, verser une contribution financière d'un montant de 13 875 \$ à la Ville, sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées par l'entente, soit la réalisation du projet musical sous le thème de la prohibition;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a pas eu lieu pour diverses raisons;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise la trésorière à émettre un chèque d'un montant de 13 875 \$ à l'ordre du CRÉ puisque le projet sous le thème de la prohibition n'a pu être réalisé.

ADOPTÉE

11.02

2014-04-6887

Entente entre la Ville de Stanstead et l'Association des loisirs pour l'embauche de moniteurs, d'un coordonnateur et pour la mise en œuvre générale du "Projet été 2014" (11.02)

CONSIDÉRANT QU' un partenariat entre l'Association des loisirs et la Ville de Stanstead est souhaitable afin de procéder à l'embauche de moniteurs, d'un coordonnateur et à la mise en œuvre générale du "Projet été 2014";

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la Ville s'engage à fournir le service de paie;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil exprime son intention de maintenir, pour l'année 2014, le partenariat avec l'Association des loisirs pour la mise en œuvre du "Projet été 2014".

ADOPTÉE

11.03

2014-04-6888

Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (2014-2015) (11.03)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu la documentation concernant la Campagne de recrutement de membres du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (ci-après « CSLE ») pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'adhésion est de **100 \$** (non taxable) pour une municipalité ayant entre 1001 et 5000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la coordonatrice en loisirs, culture et vie communautaire suggère vivement l'adhésion de la municipalité au CSLE, étant donné qu'elle bénéficie régulièrement de leurs services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead était membre du CSLE les années antérieures;

CONSIDÉRANT QU'il faut désigner deux représentants pour participer aux activités corporatives du CSLE et pour y exercer le droit de parole et de vote;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

QUE le conseil autorise la dépense de **100 \$** pour l'adhésion de la Ville au CSLE. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Loisirs et Culture.

QUE le conseil renouvelle les mandats du maire, M. Philippe Dutil, et de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, Mme Marise Trépanier, à titre de représentants, afin de participer aux activités corporatives du CSLE et d'y exercer le droit de parole et de vote.

ADOPTÉE

11.04
2014-04-6889

Participation de la Ville à titre de commanditaire pour le tournoi de golf organisé par le Stanstead College (11.04)

Le conseiller M. Guy Ouellet se retire. Il est 19 h 27.

CONSIDÉRANT QUE tous les profits réalisés dans le cadre du tournoi de golf des Anciens et Amis 2014 du *Stanstead College*, lequel se tiendra le 26 septembre 2014, seront versés aux étudiants locaux sous forme de bourses;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil autorise l'achat, au coût de **400 \$**, d'un trou de parcours identifiant le nom et le logo de la Ville dans le cadre du tournoi de golf du 26 septembre 2014 des Anciens et Amis 2014, organisé par le *Stanstead College*. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

Le conseiller M. Guy Ouellet reprend son siège. Il est 19 h 28.

11.05
2014-04-6890

Organisation d'un 5 à 7 en guise de remerciement aux bénévoles (2014-2015) (11.03)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead, en collaboration avec le CAB R.H. Rediker, organisent la tenue d'un 5 à 7, le 11 avril 2014, en guise de remerciement de l'implication des bénévoles;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil octroie un budget de 600 \$ pour l'achat de bouchées et de vin. La dépense est appropriée à même le budget Administration.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) du 12 mars 2014.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

Le directeur général dépose le rapport mensuel concernant les permis émis pendant les mois de mars.

12.03

2014-04-6891

Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme (12.03)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre du comité suite à la démission de M. Sylvain Raymond;

CONSIDÉRANT QUE la greffière par intérim a procédé à l'affichage du poste ouvert dans les journaux locaux et dans le bulletin municipal de la Ville afin d'inviter les citoyens intéressés à poser leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers, lors de l'assemblée de travail du 31 mars 2014, ont procédé par vote à la sélection des candidats;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme M. Gilles Charbonneau, à titre de nouveau membre du C.C.U. Le mandat étant effectif dès maintenant et se terminera en date du 1^{er} décembre 2015.

ADOPTÉE

12.04

2014-04-6892

PIIA : Demande de modification extérieure - 714, rue Dufferin (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à détruire le garage attaché, situé à l'arrière du bâtiment principal pour y reconstruire un garage attaché de 12 mètres (40 pieds) de longueur par 7.93 mètres (26 pieds) de largeur, ainsi qu'uniformiser le revêtement extérieur en le changeant pour un déclin de vinyle tel que présenté aux plans fournis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux requis dans la demande permettront la pérennité du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, tel que déposée;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve les recommandations du C.C.U.

ADOPTÉE

12.05

2014-04-6893

PIIA : Demande d'installation d'enseigne - 289, rue Dufferin (12.05)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a autorisé les locataires à déposer une demande et des plans en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer une enseigne de 30'' X 30'';

CONSIDÉRANT QUE le croquis fourni propose un logo simple et élégant;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, tel que déposée;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve les recommandations du C.C.U.

ADOPTÉE

12.06
2014-04-6894

Signature de la convention d'attribution de l'appellation « Village-relais » (12.06)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu, le 6 mars dernier, une lettre du ministre des Transports, M. Sylvain Gaudreault, à l'effet que le statut de Village-relais lui était accordé, le tout conditionnel à la signature de la convention d'attribution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville recevait ladite convention le 27 mars 2014 et qu'il y a lieu de l'approuver et de la signer;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Rollande Rouleau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead la convention d'attribution de l'appellation village-relais, laquelle est jointe aux présentes en **Annexe F**.

ADOPTÉE

12.07
2014-04-6895

Acquisition d'une parcelle de terrain par la Ville auprès du MTQ pour l'aménagement de l'aire d'information pour le programme « Village-relais » (12.07)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu l'accréditation de Village-relais et qu'elle doit aménager une aire d'information;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé au MTQ d'obtenir un droit pour aménager ladite aire sur un terrain situé en bordure de la route 143 (Fairfax) appartenant au Ministère, lequel est identifié au plan joint aux présentes en **Annexe G**, et que ce dernier consent à une cession de ce lot, pour une somme approximative de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette cession est conditionnelle à ce que la Ville obtienne une entente avec le propriétaire du lot voisin, pour donner accès au terrain et que la Ville assume les frais d'arpenteur et de notaire;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Rollande Rouleau
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte d'acquérir ledit lot aux conditions et modalités ci-dessus décrites et mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead tout document requis pour confirmer la cession. Le montant de la dépense est approprié à même le surplus.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

- 13.0** **CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**
- Une copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.
- 14.0** **VARIA (14.0)**
- 15.0** **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)**
- Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes.
- | NOM | SUJET |
|-------------|---|
| M. Goodsell | Ouverture du restaurant Subway |
| M. Parent | Pont piétonnier entre les rues Dufferin et Phelps |
| Mme Nourse | Tourisme Stanstead |
| M. Goodsell | Enseigne du « Village-relais » |
| Mme Nourse | Rue Park |
- 16.0** **POINTS EN SUSPENS (16.0)**
- 17.0**
2014-04-6896 **LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)**
- Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*
- QUE** la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 57.
- ADOPTÉE**
- Respectueusement soumis,*
- _____
Philippe Dutil,
Maire
- _____
Me Karine Duhamel,
Greffière par intérim



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 AVRIL 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Véronique Blouin, trésorière de la Ville de Stanstead, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées à la séance du 7 avril 2014 par le conseil municipal.

Résolutions ayant trait à une dépense :

2014-04-6872	2014-04-6883	2014-04-6888
2014-04-6873	2014-04-6884	2014-04-6889
2014-04-6875	2014-04-6885	2014-04-6890
2014-04-6878	2014-04-6886	2014-04-6895

Signé en ce 9^e jour du mois d'avril de l'an deux mille quatorze.

Véronique Blouin, trésorière